



Rapport  
d'Orientations  
Budgétaires  
2022

# **LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

## **Conseil municipal du 8 mars 2022**

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la première étape du cycle budgétaire et il a vocation d'informer et d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le DOB se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie.

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit notamment comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) servant de support au débat d'orientation budgétaire doit notamment contenir les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et des avantages en nature et du temps de travail.

Le vote du budget primitif est fixé au 29 mars 2022.

# Table des matières

<b>INDICATEURS ECONOMIQUES</b> .....	3
I. Les perspectives économiques de 2022 .....	3
II. Indicateurs socio-économiques locaux .....	4
<b>ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL</b> .....	6
I. Les éléments de contexte issus de la loi de finances 2022.....	6
II. Les autres mesures de la loi de finances 2022.....	7
<b>CONTEXTE FINANCIER COMMUNAL</b> .....	8
I. La dette.....	8
II. Dotations de l'Etat .....	12
III. Fiscalité locale.....	12
III. Les reversements de fiscalité .....	14
IV. Impact de la crise sanitaire sur le budget communal .....	15
V. Résultats estimés de l'exercice précédent .....	16
<b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b> .....	17
I. Evolution des dépenses de fonctionnement .....	17
II. Evolution des recettes de fonctionnement .....	18
III. Evolution des dépenses d'investissement* .....	18
IV. Evolution des recettes d'investissement* .....	20
V. Evolution des indicateurs financiers .....	21
VI. Plan pluriannuel d'investissement .....	23
VII. Ressources humaines .....	25
<b>BUDGET ANNEXE PARKING POINCARE</b> .....	32
<b>LES ORIENTATIONS MUNICIPALES : INVESTIR ECONOMIQUEMENT, SOCIALEMENT ET DURABLEMENT</b> .....	34

---

# INDICATEURS ECONOMIQUES

---

## I. Les perspectives économiques de 2022

### 1. Une reprise de la croissance sur fond d'incertitude

Après deux années d'épidémie de COVID-19, le PIB mondial a évolué en dent de scie entre fort repli en 2020 et rebond marqué en 2021. Aux effets de l'épidémie se sont également ajoutés des éléments externes qui ont eu un impact sur la croissance mondiale. D'une part, une accélération de l'inflation menée par la remontée des prix de l'énergie, et d'autre part, les pénuries de certains biens qui ont limité la reprise de la production industrielle. Enfin, la propagation de l'épidémie de COVID-19 et de ses conséquences reste source d'incertitudes pour les prochains mois.

En France, l'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance avec une hausse de 7% de la croissance. Toutefois, cette reprise de la croissance ne vient pas compenser la récession record de 2020 (-8%). Pour 2022, si le reflux de l'épidémie se poursuit, la croissance devrait osciller entre 3,5% et 4%.

### 2. Une inflation transitoire qui se prolonge

Alors que l'inflation s'approchait de 0% en 2020 notamment du fait de l'effondrement des prix de certains biens et services, les diverses politiques monétaires et la reprise économique ont relancé une forte inflation à partir de 2021. Tirée par les prix dans le secteur de l'énergie et des services, l'inflation qui ne devait être que transitoire semble bien s'installer.

Après une inflation de 2,1% en 2021, l'inflation française devrait continuer son accélération autour de 2,5% en 2022 selon la Banque de France.

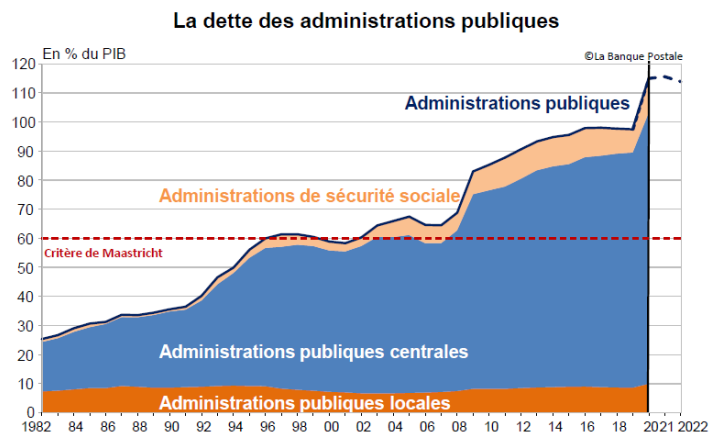
Les conséquences de l'inflation sur les ménages sont disparates. En effet, si certains biens, comme ceux de l'énergie, pèsent fortement sur le budget des ménages et sont une des causes principales d'une inflation élevée, de nombreux postes de consommation conservent des prix similaires et les pénuries de matières premières devraient se réduire peu à peu.

### 3. Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. Ainsi, la loi de finances pour 2022 (LF2022) prévoit un déficit public de 4,8% en 2022 après avoir atteint 8,4% 2021.

Ce déficit s'explique principalement par un niveau de dépenses publiques élevés (55,6% du PIB) et supérieur à l'avant crise sanitaire.

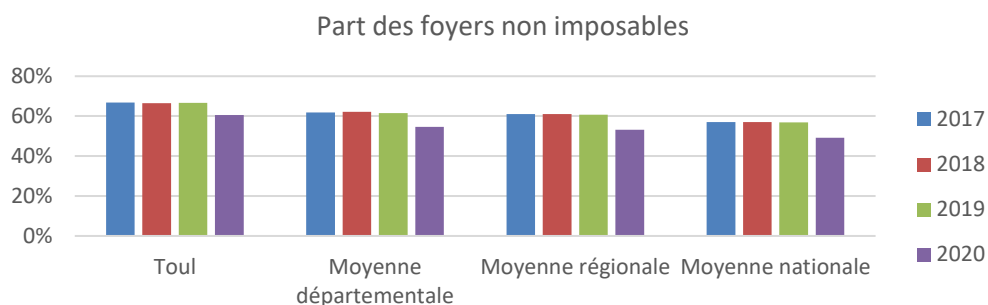
Enfin la dette publique devrait passer de 115,6% du PIB en 2021 à 114% en 2022.



## II. Indicateurs socio-économiques locaux

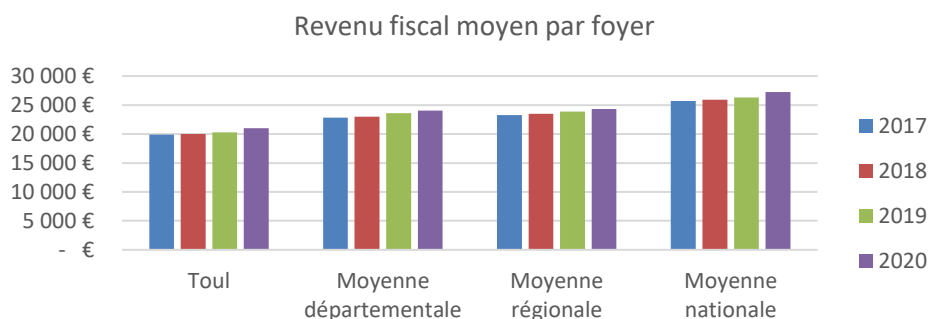
### 1) La part des foyers non imposables

Après une stabilisation de la part des de foyers non imposables entre 2017 et 2019, on constate une diminution en 2020 pour atteindre 60,6%.



### 2) Le revenu fiscal moyen par foyer

Bien que le niveau du revenu fiscal moyen à Toul soit relativement faible, la dynamique d'évolution haussière est très marquée ces dernières années. Ainsi, les revenus des foyers toulousains continuent leur progression avec un revenu fiscal moyen de 21 013 € en 2020 soit une augmentation de 3,52% par rapport à 2019. Au niveau départemental, l'évolution est de 1,74% sur cette période.



### 3) Les demandeurs d'emploi

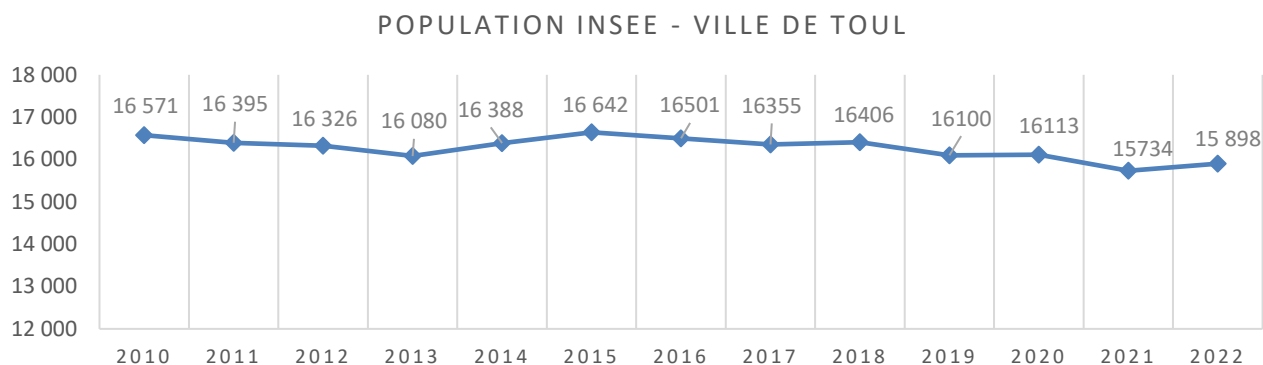
Le ralentissement exceptionnel de l'activité économique en 2020 n'avait que peu impacté le nombre de chômeurs toulous. A décembre 2021, on constate une forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi dans le bassin toulous et à Toul. La Ville et le territoire toulous continuent d'être attractifs pour les entreprises, bénéficiant d'une bonne potentialité foncière, de nombreuses forces vives disponibles et d'une proximité avec la Métropole du Grand Nancy facilitant son positionnement sur un axe stratégique.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi, Catégorie : A et B et C						
	DEC 2017	DEC. 2018	DEC. 2019	DEC. 2020	DEC 2021	Evolution A/A-1
<b>Toul</b>	1606	1538	1540	1549	<b>1429</b>	-7,75%
<b>Bassin toulous</b>	4 112	4 019	3 905	4 063	<b>3 790</b>	-6,72%
<b>Meurthe et Moselle</b>	59 061	57 143	55 019	57 327	<b>53 595</b>	-6,51%
<b>Lorraine</b>	194 637	188 889	181 676	190 793	<b>179 630</b>	-5,85%
<b>Grand Est</b>	468 181	458 056	443 873	466 715	<b>438 012</b>	-6,15%

### 4) Evolution de la population

La population municipale augmente légèrement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec une population légale de 15 898 habitants.

Il est à noter qu'au niveau départemental et parmi les villes de 10 000 à 20 000 habitants, Toul réalise la plus forte hausse en nombre d'habitants.



# ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

## I. Les éléments de contexte issus de la loi de finances 2022

### 1) Renforcement de la péréquation et stabilité des concours financiers

Dans un contexte de fin de mandat présidentiel, la loi de finances pour 2022 apparaît comme un texte présentant des mesures transitoires sans bouleversement majeur pour les collectivités territoriales.

L'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes reste stable en 2022 avec des variables d'ajustement qui reposent uniquement sur les Régions. En parallèle, la péréquation est renforcée avec l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) de 95 millions d'euros chacune. Toutefois, la progression de la péréquation étant financée à l'intérieur de la DGF (via écrêtement de la dotation forfaitaire), cela entraîne chaque année des pertes supplémentaires de DGF pour une grande partie des communes, et conduit à transformer progressivement la péréquation verticale en péréquation horizontale.

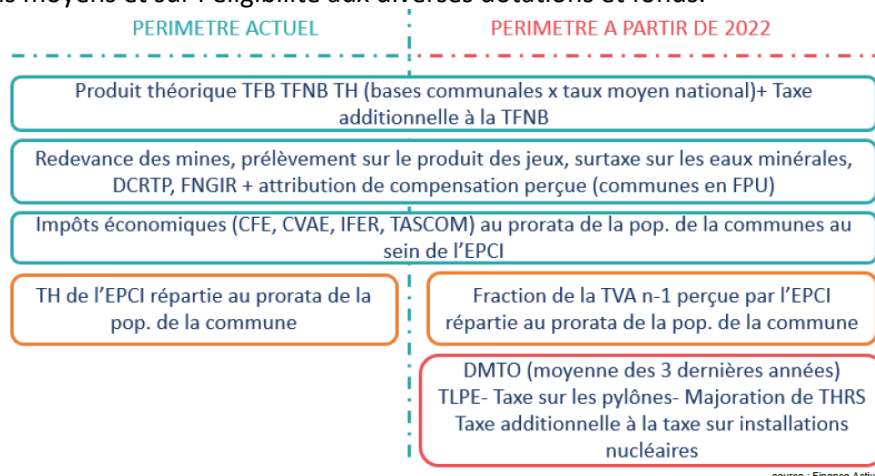
Enfin, la loi de finances pour 2022 apporte une modification dans l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes. En effet, on assiste à un relèvement du seuil de potentiel fiscal à partir duquel les communes sont soumises à un écrêtement avec pour conséquence de concentrer les écrêtements sur un nombre plus restreint de communes. A partir de 2022, le seuil passe de 0,75 à 0,85 fois le potentiel fiscal moyen par habitant.

### 2) Poursuite de la révision des indicateurs servant au calcul des dotations

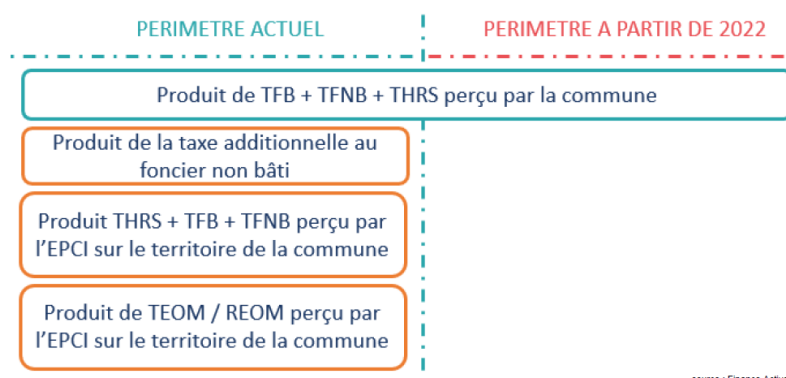
La réforme de la fiscalité locale (suppression taxe d'habitation et réduction de 50% des valeurs locatives des locaux industriels) a bouleversé le panier de ressources des collectivités et entraîné par voie de conséquence une nécessaire modification dans les indicateurs financiers qui servent au calcul des dotations. Au total, une vingtaine de dotations sont impactées suite à la réforme de la fiscalité.

Afin de limiter l'impact pour les communes, la loi de finances 2021 avait introduit un lissage sur six ans de ces effets pour les communes, via une fraction de correction qui majorera ou minorera les indicateurs financiers à partir de 2023 et durant six ans.

La loi de finances pour 2022 reprend quant à elle les propositions formulées par le Comité des Finances Locales sur le potentiel fiscal, le potentiel financier et l'effort fiscal. Ainsi, le périmètre du potentiel fiscal et du potentiel financier des communes intègre de nouvelles ressources ce qui provoquera un impact direct sur les potentiels moyens et sur l'éligibilité aux diverses dotations et fonds.



Enfin, le calcul de l'effort fiscal est également modifié avec un passage d'une logique de pression fiscale sur le territoire communal à une logique d'évaluation de la mobilisation de la richesse fiscale communale.



### 3) Soutien à l'investissement local

Les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs dans la reprise économique à travers les investissements qui sont réalisés chaque année. Ainsi, les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sont maintenues à leur niveau de 2021, et répartit de la manière suivante :

- 1,046 M€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- 907 M€ pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) répartie entre 570M€ pour la DSIL « classique » et 337M€ fléchés sur les opérations prévues dans les CRTE ;
- 150 M€ pour la dotation politique de la ville (DPV).

## II. Les autres mesures de la loi de finances 2022

### 1) Compensation de la perte de recettes liée à l'exonération de TFPB dont bénéficie la production de logements locatifs sociaux

La LF2022 prévoit une compensation intégrale par l'État aux communes et EPCI, pendant 10 ans, de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficie la production de logements locatifs sociaux, pour tous les logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026. Cette mesure vise à lever le frein lié au « manque à gagner » des communes et EPCI lors de la construction de logements sociaux compte tenu des charges qu'elles induisent, et à soutenir la relance de la construction de logements sociaux.

### 2) Partage du produit de la taxe d'aménagement

Actuellement la perception de la taxe d'aménagement sur des équipements relevant d'un EPCI n'impose pas de plein droit un reversement de cette taxe par la commune. Désormais, le partage du produit au prorata des dépenses constatées s'impose.



## CONTEXTE FINANCIER COMMUNAL

### I. La dette

#### 1) La structure de l'encours de la dette

Le processus de désendettement de la Ville de Toul s'est poursuivi en 2021 et ce malgré des remboursements en capital moins élevés qu'auparavant. Ainsi, l'encours de dette a diminué d'environ 5,8M€ entre 2014 et 2021 soit une diminution de 26,7% pendant la période, tout en gardant un niveau d'investissement conséquent. L'encours de la dette passe sous les 16M€ pour la première fois depuis 10 ans.

Au 31 décembre 2021, la Ville compte 22 contrats d'emprunt avec un taux d'intérêt moyen de 2,88%.

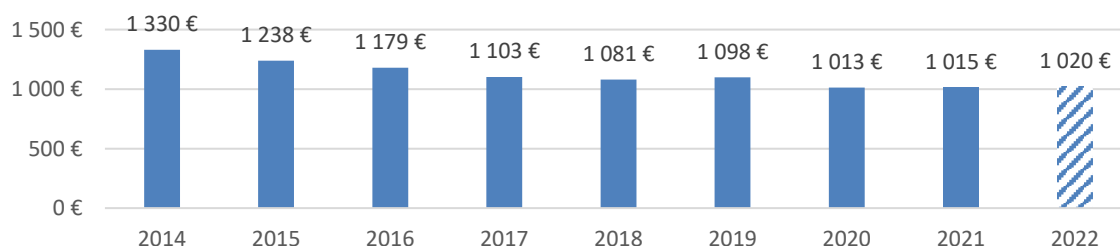
Exercice	Nombre de contrats	Encours au 31/12/N	Taux moyen	Durée de vie moyenne
2014	26	21 798 335 €	3,43%	8 ans et 10 mois
2015	26	20 580 164 €	3,34%	8 ans et 4 mois
2016	23	19 323 137 €	3,34%	7 ans et 11 mois
2017	21	18 033 881 €	3,34%	7 ans et 5 mois
2018	22	17 739 425 €	3,32%	7 ans et 4 mois
2019	22	17 678 598 €	3,10%	7 ans et 3 mois
2020	19	16 321 924 €	2,93%	8 ans et 1 mois
2021	22	15 969 412 €	2,88%	7 ans et 8 mois
<b>Evolution 2014/2021</b>		-26,74%		

Pour l'exercice 2022 et afin de financer les investissements, il est envisagé d'avoir recours à l'emprunt. Le montant prévisionnel de l'emprunt est estimé à 1 500 000 € et intègre la 2<sup>ème</sup> tranche du dispositif Intracting à hauteur de 173 327 €. Il est à noter que la hausse du Livret A de 0,5% à 1% au 1<sup>er</sup> février génère un coût supplémentaire estimé à 15 000 € sur 2022.

Les subventions d'équipement représentent la variable d'ajustement des emprunts pour la Ville, et les inscriptions budgétaires inscrites au chapitre 16 pourront être ajustées lors d'une décision modificative en cours d'année.

Pour l'année 2022 l'encours de la dette par habitant devrait rester stable à environ 1 020 €, contre 1 015 € en 2021. Ces données intègrent les inscriptions budgétaires des emprunts ainsi que la hausse de la population constatée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT - VILLE DE TOUL



## Encours de la dette par habitant, comparaison avec des villes de taille similaire

Ville	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Toul	1 238 €	1 235 €	1 127 €	1 068 €	1 098 €	1 013 €	1 015 €	1 020 €
Bar-le-Duc	252 €	221 €	160 €	385 €	362 €	338 €		
Longwy	1 285 €	1 189 €	1 182 €	1 206 €	1 247 €	1 354 €		
Pont-à-Mousson	740 €	738 €	739 €	750 €	782 €	754 €		
Saint-Dié-des-Vosges	1 626 €	1 657 €	1 630 €	1 622 €	1 619 €	1 930 €		
Lunéville	1 157 €	1 170 €	1 174 €	1 228 €	1 317 €	1 363 €		
Verdun	544 €	398 €	353 €	320 €	294 €	288 €		
Moyenne nationale de la strate	962 €	976 €	893 €	864 €	850 €	846 €		

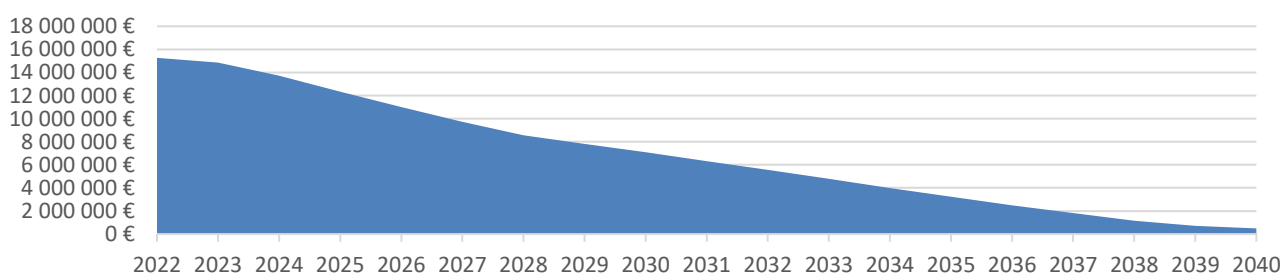
Source : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) - comptes individuels des collectivités

Ces données doivent être analysées avec précaution, les collectivités n'ayant pas toutes transféré le même nombre de compétences à leurs EPCI de rattachement. Il faut également prendre en compte les charges de centralité inhérentes à certaines communes. Toul se situe dans une situation satisfaisante au regard des nombreuses compétences maintenues à la commune.

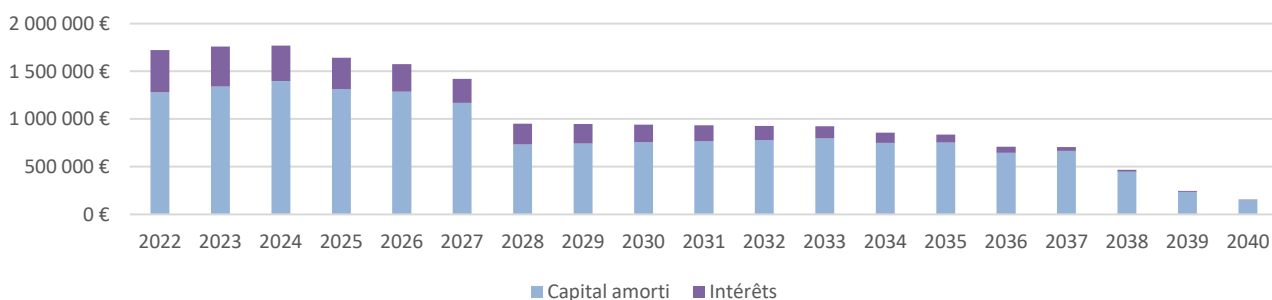
### 2) Profil d'extinction de la dette et flux de remboursement

Le profil d'extinction de la dette et les flux de remboursement sont présentés sans souscription à de nouveaux emprunts et au 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice.

CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/N



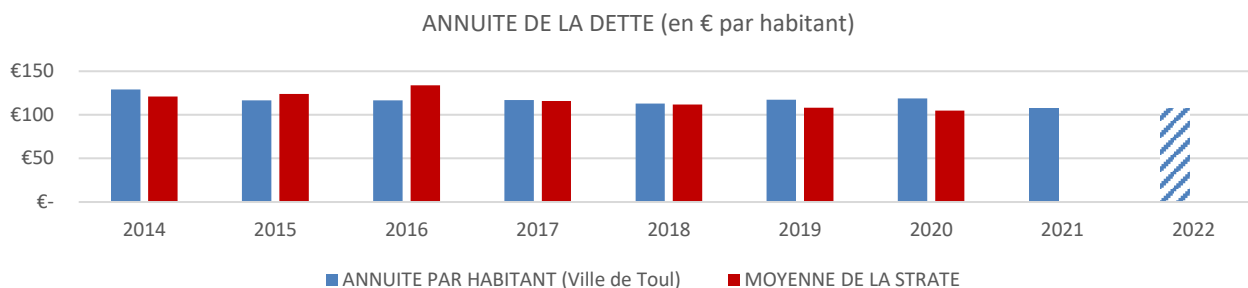
FLUX DE REMBOURSEMENT ANNUEL



### 3) L'annuité de la dette par habitant

L'annuité de la dette par habitant en 2022 devrait se situer au même niveau qu'en 2021 soit 107 € par habitant.

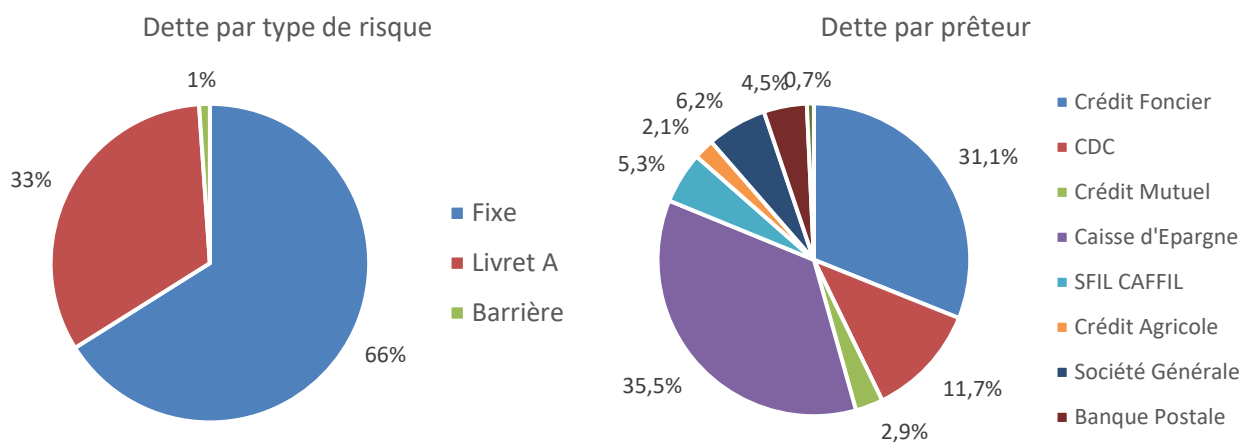
La moyenne de la strate pour l'annuité de la dette s'élève à 105 € par habitant en 2020.



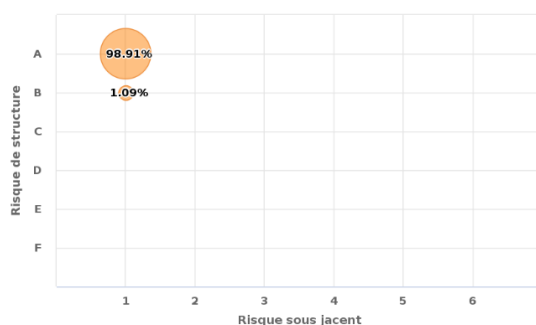
Source : [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) - comptes individuels des collectivités

### 4) La répartition par prêteur et par risque

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dette de la Ville de Toul reste répartie de manière cohérente entre les types de risques et affiche une bonne stabilité avec une forte représentation des taux fixes (66%). Après avoir contractualisé avec La Banque Postale ne 2021, la dette est désormais détenue par un large panel de 9 entités différentes.



Enfin, la charte de bonne conduite mise en place en 2009 entre les collectivités et les établissements financiers montre que la dette de Toul représente un risque lié aux emprunts très faible selon la Charte Gissler.



La très grande majorité des emprunts souscrits ne représente qu'un risque minimal et montre une bonne gestion de la dette et des choix réalisés en matière de souscription d'emprunt.

Le point à hauteur de 1,09% représente un emprunt dit « barrière » et souscrit au milieu des années 2000. Ce type d'emprunt présente un risque légèrement plus élevé puisqu'il intègre un taux structuré. Toutefois, la fluctuation de l'Euribor 12 M étant faible et la part de cet emprunt dans le volume total ne représentant que 1,09 %, le risque est minimal.

Détail du prêt classé 1B :

Prêteur	CRD	Durée résiduelle	Index structuré	Valeur du taux au 01/01/2022
SFIL CAFFIL	163 608 €	4	(Euribor 12 M(Postfixé) + 0.02)-Floor à 2.83 activant à 2.25 sur Euribor 12M(Postfixé)	2,89%

### 5) La dette garantie au 31/12/2022

A l'instar des autres collectivités, la Ville a accordé des garanties d'emprunt auprès de sociétés de logements sociaux afin de promouvoir la construction de logements et de respecter l'objectif de 25% de logements sociaux sur le territoire communal.

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
17 913 870 €	1,49%	17 ans et 2 mois	9 ans et 3 mois	63

Au 31 décembre 2022, la dette garantie par la Ville devrait avoisiner les 19,3 M€ pour un total de 64 lignes de prêts. L'exposition au risque est fortement limitée puisque la totalité des prêts est classée en A1 dans la charte de bonne conduite.

La répartition par risque est la suivante : 91,57 % de taux fixe et 8,43% de taux sur Livret A.

### 6) Remboursement de la TVA sur la Salle de l'Arsenal

Depuis 2017, la Ville de Toul rembourse une régularisation de TVA suite à la construction et à l'exploitation de la Salle de l'Arsenal. Un échéancier de paiement a été transmis par la direction générale des finances publiques et précise un versement mensuel pour un total annuel de 95 783,4 €.

Le dernier remboursement de TVA a eu lieu le 25 décembre 2021, ce qui permet à la Ville de dégager une marge de manœuvre supplémentaire en investissement dans le budget 2022.

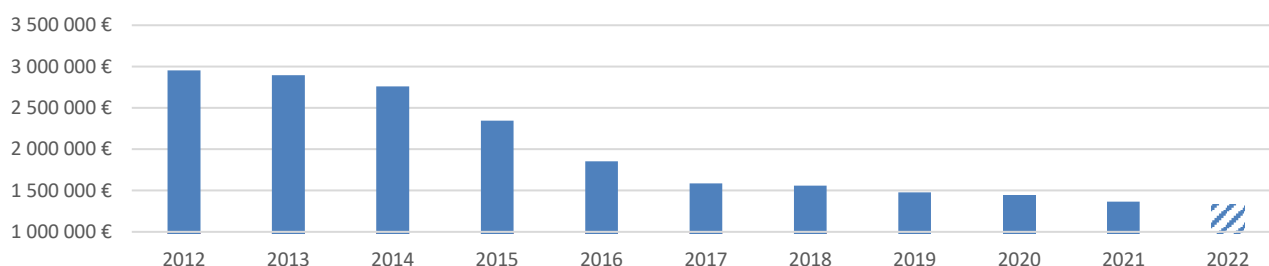
## II. Dotations de l'Etat

A l'instar des années précédentes, le jeu des mécanismes de péréquation devrait provoquer une diminution de la DGF pour un bon nombre de communes.

La dotation forfaitaire pour la Ville de Toul devrait diminuer d'environ 36 000 € en 2022 pour atteindre environ 1 330 000 €, soit une diminution globale estimée à 1,6M€ en 10 ans.

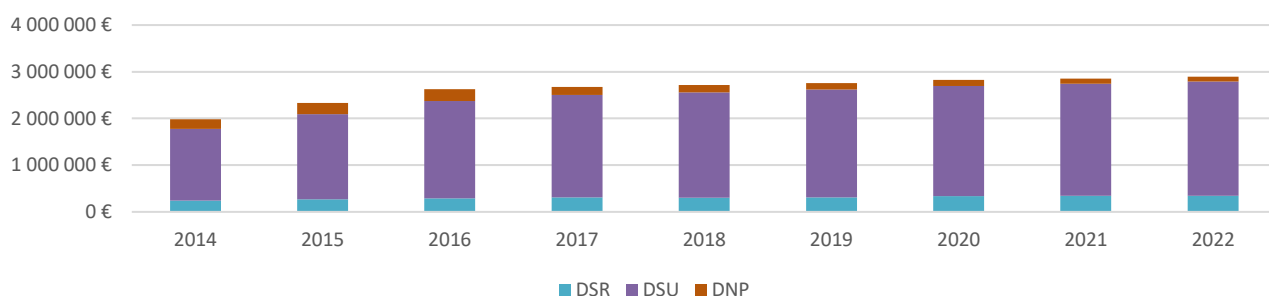
Avec les modifications apportées par la loi de finances 2022, le niveau de l'écrêtement de la dotation forfaitaire devrait augmenter puisqu'un nombre plus restreint de communes sont mis à contribution. Ainsi, l'écrêtement pour 2022 est estimé à 50K€ contre 39K€ en 2021. En contrepartie, l'augmentation de la population devrait faire évoluer à la hausse la « part dynamique » à hauteur de 16K€.

EVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE



En 2022, les dotations de péréquation communales devraient connaître une nouvelle hausse sauf au niveau de la DNP.

EVOLUTION DES DOTATIONS DE PEREQUATION



## III. Fiscalité locale

### 1) Les taux d'imposition

Depuis l'année 2011, la Ville de Toul n'a pas eu recours au levier fiscal en privilégiant une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes notamment à travers les subventions d'équipement.

Pour 2022, il est proposé de ne pas faire évoluer les taux communaux de fiscalité locale et de préserver le pouvoir d'achat des toulousains dans un contexte de forte inflation.

	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Ville de Toul	18,57 %	36,53 %	10,57 %

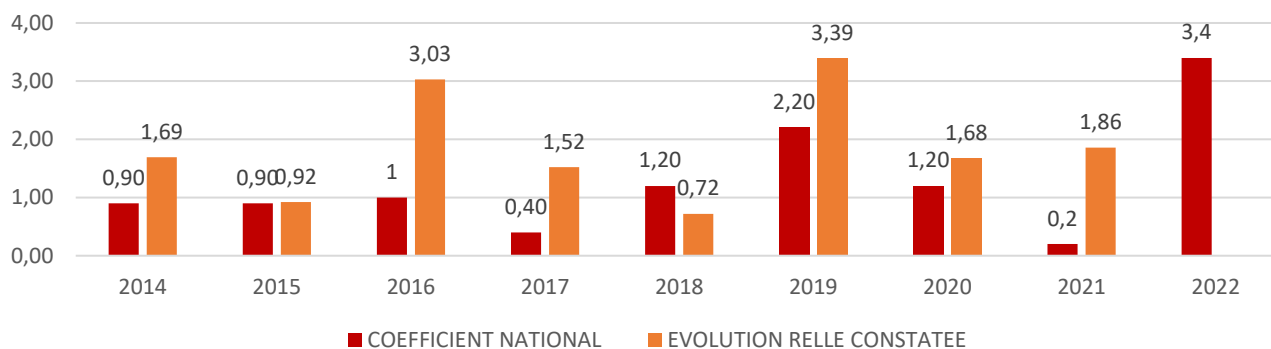
Pour mémoire, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est désormais composé de la somme du taux communal de foncier bâti 2020 et du taux départemental de foncier bâti 2020. A noter également que le taux de taxe d'habitation est encore gelé pour l'année 2022.

## 2) Evolution de la fiscalité

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales s'appuie sur l'inflation entre novembre N-1 et novembre N. Après une tendance générale de faible inflation ces dernières années, et notamment en 2020 avec l'impact de la crise sanitaire liée au COVID-19 (+0,2%), on observe le fort rebond inflationniste de 2021. En effet, le coefficient de revalorisation atteint 3,4% pour application sur les bases de 2022.

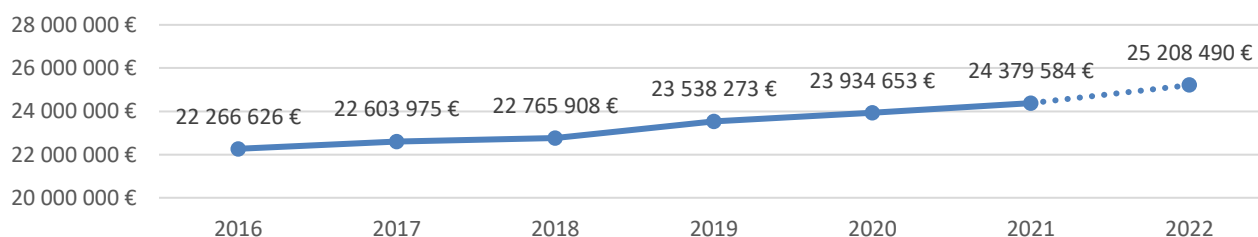
L'évolution naturelle des bases fiscales de Toul poursuit son fort dynamisme avec une augmentation des bases de taxes foncières de 2,4% en 2021 (après retraitement de l'exonération de 50% des bases des locaux industriels)

EVOLUTION DES BASES FISCALES DE TAXES FONCIERES (en %)



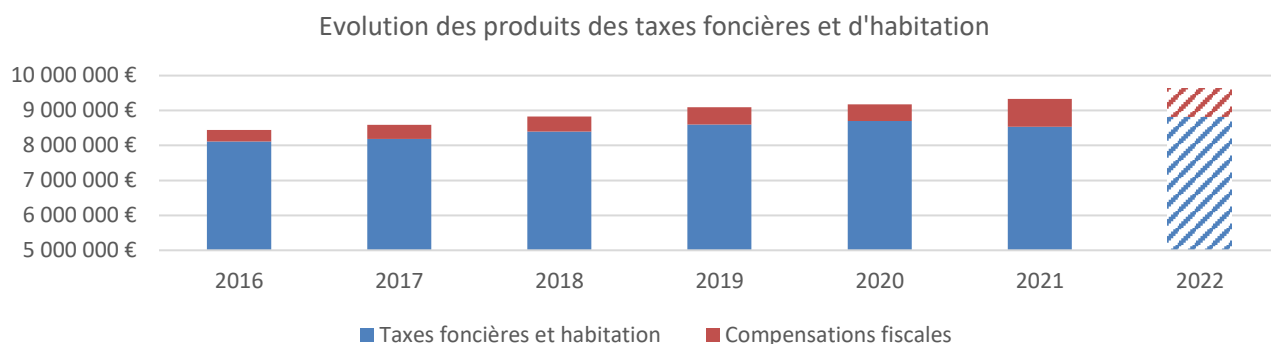
L'attractivité de Toul s'observe à travers la dynamique des bases fiscales, ce qui permet à la Ville de constater une hausse régulière des produits issus des taxes foncières et d'habitation. Depuis 2021, les bases des locaux industriels (environ 4,27M€) sont exonérées de 50% et n'apparaissent plus dans les états fiscaux de la Ville. Aussi, par soucis de cohérence les données présentées ci-dessous intègrent l'intégralité de ces bases pour donner une image plus fidèle de la réalité. Les produits de cette exonération sont perçus en compensation fiscale.

EVOLUTION DES BASES DE TAXES FONCIERES



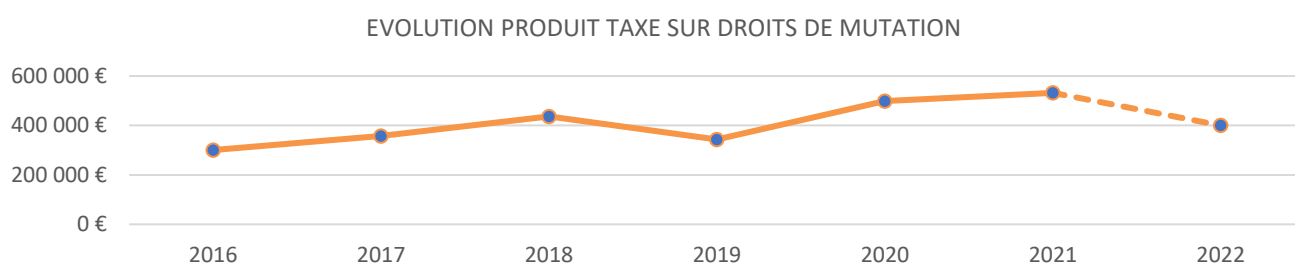
Les produits suivent le rythme d'évolution des bases fiscales et permettent à la Ville de maintenir un niveau de service important sans avoir recours au levier fiscal. Avec l'exonération de 50% des bases des locaux

industriels on constate que les compensations fiscales prennent une part plus importante des produits à partir de 2021, et avec pour conséquence une perte de pouvoir de taux du conseil municipal sur une partie de ses bases.



Enfin, il est à noter l'excellente dynamique autour des taxes additionnelles sur les droits de mutation qui sont appliquées sur les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Concrètement, le marché immobilier de Toul est très actif depuis le premier confinement et les taxes liées à ces cessions ont atteint des niveaux records en 2020 et 2021.

Pour 2022, il est envisagé un ralentissement des mutations malgré une offre qui reste inférieure à la demande sur le marché immobilier.



### 3) Fiabilisation et optimisation de la fiscalité

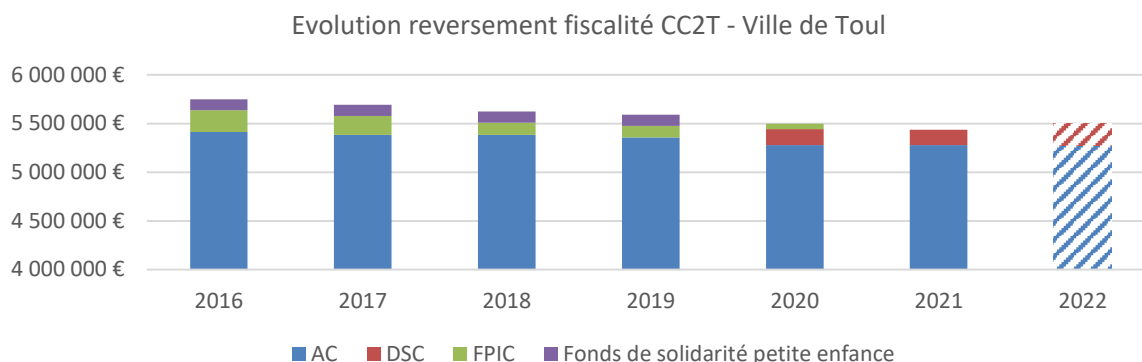
La Ville de Toul poursuit également les travaux autour de la fiabilisation de la fiscalité. Après avoir travaillé sur la partie recettes en lien avec la DDFIP54 sur les logements vacants et les immeubles en catégorie 7 et 8, un travail d'optimisation du paiement des taxes foncières par la Ville est en cours. Chaque année, la Ville de Toul est redevable d'environ 75K€ de taxes foncières et des pistes d'économies pourraient être identifiées. Ce travail est mené en collaboration avec un cabinet spécialisé qui prendra une rémunération basée sur les montants des dégrèvements et intérêts moratoires obtenus les 2 prochaines années.

### III. Les reversements de fiscalité

Les flux financiers entre les EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU) comme la CC2T et les communes membres permettent de garantir une neutralité financière en fonction des compétences transférées et une solidarité au sein de l'intercommunalité. A ce titre, le pacte fiscal et financier qui lie les communes à la CC2T permet de fixer l'ensemble de ces éléments et de mettre en place de nouveaux outils de redistribution des ressources sur le territoire intercommunal.

La Ville de Toul perçoit chaque année une attribution de compensation (AC) et depuis 2020 une dotation de solidarité communautaire qui réduit les disparités de ressources et de charges des communes, tout en compensant la perte du FPIC et du fonds de solidarité petite enfance.

Pour 2022, il n'est pas envisagé de modification dans l'AC de la Ville (5 277 105 €). En revanche, l'enveloppe globale de DSC serait portée de 500K€ à 700K€ par an, se traduisant par une hausse de recettes estimée à environ 64K€.



#### IV. Impact de la crise sanitaire sur le budget communal

En 2020 et 2021, la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a impacté la vie de chacun et a eu pour conséquence de bouleverser les budgets des collectivités territoriales. Les dépenses supplémentaires nécessaires pour faire face à la situation et les pertes de recettes ont contraint les collectivités à remanier leurs budgets.

##### 1) Les dépenses liées à l'épidémie de COVID-19

Sur ces deux dernières années, les dépenses supplémentaires liées à l'épidémie de COVID-19 sont estimées 353 858 €. Ce montant prend en compte plusieurs postes de dépenses tels que le matériel de protection des agents et des visiteurs nécessaire (gel hydroalcoolique, masques, hygiaphones...) pour respecter les mesures sanitaires dans les services publics de la Ville, le soutien au commerce local avec l'abondement de bons d'achat, la compensation des pertes de recettes des crèches du CCA, l'acquisition de mobiles pour le contrôle du Pass Sanitaire... Ces dépenses ont permis de répondre aux besoins sanitaires et économiques des toulousains et des acteurs économiques et sociaux.

##### 2) Les pertes de recettes liées à l'épidémie de COVID-19

En 2020 et 2021, les recettes de la Ville de Toul ont fait preuve de résilience malgré les fermetures de certains services publics suite aux mesures gouvernementales. En effet, les impôts et taxes n'ont été que peu impactés du fait de la composition du panier de ressources fiscales (taxes foncières et taxe d'habitation) qui repose essentiellement sur des impôts ménages et non économiques (CVAE, CFE...).

Au total, les pertes de recettes des produits des services en 2020 et 2021 s'élèvent à environ 460K€. Pour 2022, les inscriptions budgétaires de ces recettes restent prudentes mais il est envisagé un retour progressif vers les niveaux d'encaissement de 2019.



## V. Résultats estimés de l'exercice précédent

Les résultats estimés de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 se décomposent de la manière suivante :

	SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
<b>Réalisations de l'exercice</b>	FONCTIONNEMENT	22 079 625,95	23 742 184,22
	INVESTISSEMENT	5 091 538,95	5 654 370,93
<b>Reports de l'exercice</b>	FONCTIONNEMENT		3 216 451,39
	INVESTISSEMENT	1 340 981,38	
<b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT	1 459 006,68	880 866,37

RESULTAT CUMULE ESTIME	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	4 879 009,66
<b>INVESTISSEMENT</b>	-1 356 289,71
<b>TOTAL CUMULE</b>	3 522 719,95

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### I. Evolution des dépenses de fonctionnement

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Charges à caractère général	5 592 891 €	5 599 232 €	4 352 300 €	5 068 140 €	5 526 783 €
Charges de personnel	12 897 407 €	12 925 502 €	12 552 237 €	12 559 638 €	13 141 284 €
Atténuation des produits	1 928 €	7 306 €	1 083 €	2 117 €	4 000 €
Autres charges gestion courante (subventions aux associations, participations syndicats, CCAS, autres subventions)	2 125 799 €	2 241 809 €	2 467 664 €	2 119 336 €	2 210 665 €
Charges financières	584 960 €	553 467 €	547 447 €	450 124 €	437 636 €
Charges exceptionnelles	53 469 €	72 572 €	77 779 €	113 652 €	40 049 €
Dotations aux provisions	49 138 €	0 €	6 000 €	47 500 €	45 000 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>21 305 592 €</b>	<b>21 399 889 €</b>	<b>20 004 509 €</b>	<b>20 360 508 €</b>	<b>21 405 416 €</b>
Opérations d'ordre	1 818 892 €	2 068 459 €	1 683 644 €	1 719 118 €	1 663 227 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 124 484 €</b>	<b>23 468 348 €</b>	<b>21 688 153 €</b>	<b>22 079 626 €</b>	<b>23 068 643 €</b>

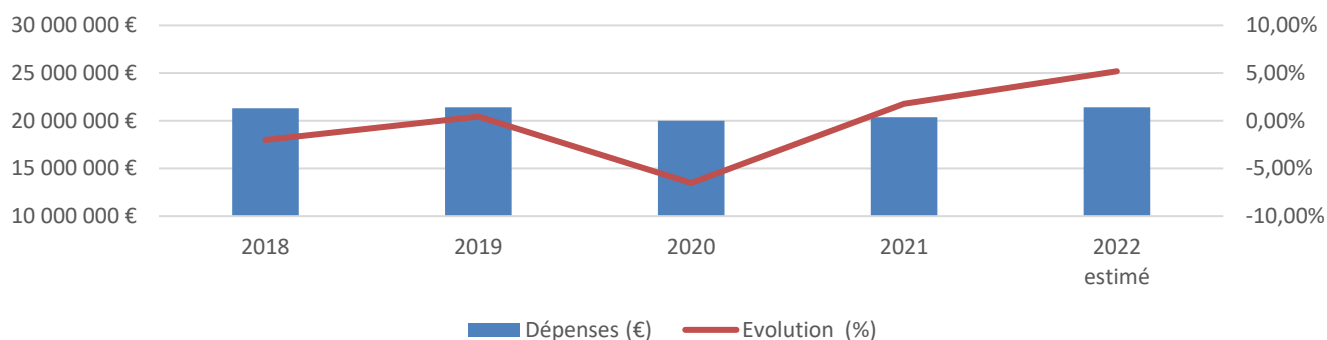
\* hors dépenses imprévues et virement à la section d'investissement

La loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022 impose aux collectivités de présenter leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses de fonctionnement et de besoin de financement.

L'objectif fixé est de 1,2% par an jusqu'en 2022 afin de limiter les dépenses des collectivités.

La Ville de Toul a su maîtriser ses dépenses réelles de fonctionnement au cours des dernières années malgré les contraintes nationales (réformes, nouvelles normes...) et l'inflation constatée. Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire liée au COVID-19. L'année 2022 marque une réelle reprise avec des dépenses qui reviennent au niveau de 2018 et 2019, tout en intégrant les effets des réformes nationales notamment au niveau des ressources humaines (cf VII. Ressources Humaines)

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



## II. Evolution des recettes de fonctionnement

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Atténuation de charges	110 734 €	131 415 €	100 942 €	114 657 €	115 350 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 280 368 €	1 259 160 €	914 264 €	1 138 399 €	1 120 371 €
Impôts et taxes	14 672 028 €	14 751 337 €	14 980 576 €	14 849 640 €	15 046 744 €
Dotations et participations	5 674 414 €	5 691 301 €	5 466 204 €	5 749 575 €	5 678 833 €
Autres produits (exceptionnels, gestion courante, financiers...)	1 096 978 €	1 126 667 €	589 944 €	1 080 360 €	400 580 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>22 834 521 €</b>	<b>22 959 880 €</b>	<b>22 051 929 €</b>	<b>22 932 631 €</b>	<b>22 361 877 €</b>
Opérations d'ordre	1 227 696 €	925 410 €	1 064 155 €	809 553 €	873 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 062 216 €</b>	<b>23 885 290 €</b>	<b>23 116 085 €</b>	<b>23 742 184 €</b>	<b>23 234 877 €</b>

## III. Evolution des dépenses d'investissement\*

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Dotations, fonds divers	0 €	2 246 €	53 531 €	3 728 €	38 842 €
Remboursement d'emprunts	1 363 625 €	1 428 737 €	6 110 541 €	1 316 129 €	1 293 146 €
Immobilisations incorporelles	130 955 €	168 107 €	93 467 €	219 147 €	644 474 €
Subventions d'équipement versées	201 543 €	125 045 €	145 075 €	770 527 €	435 362 €
Immobilisations corporelles	920 047 €	1 889 731 €	610 157 €	1 077 916 €	1 752 914 €
Immobilisation en cours	1 637 117 €	1 779 451 €	1 440 719 €	742 618 €	5 077 738 €
Participations et créances	12 616 €	0 €	0 €	20 €	0 €
Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux exécutés d'office pour compte tiers	6 347 €	0 €	40 000 €	0 €	0 €
Opérations sous mandat	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>4 272 249 €</b>	<b>5 393 317 €</b>	<b>8 493 490 €</b>	<b>4 130 086 €</b>	<b>9 242 475 €</b>
Opérations d'ordre	1 503 962 €	1 660 403 €	1 421 566 €	961 453 €	1 173 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 776 211 €</b>	<b>7 053 721 €</b>	<b>9 915 056 €</b>	<b>5 091 539 €</b>	<b>10 415 475 €</b>

\*hors dépenses imprévues

Après deux années de crise sanitaire, la municipalité souhaite pleinement lancer les grands travaux du mandat tout en continuant à entretenir le patrimoine culturel et foncier de Toul. Avec des dépenses d'équipements estimées à 7,9M€ en 2022, la section d'investissement montre l'engagement et la dynamique de la Ville pour investir.

Les principaux investissements envisagés pour 2022 :

- Réhabilitation du Champ de Foire pour 1,25M€
- Travaux de couverture de 2 terrains de tennis pour 653K€
- Phase 1 des travaux de sécurisation des planchers du musée pour 594K€
- Mise en conformité électrique de la Cathédrale pour 403K€
- Travaux de rénovation énergétique dans divers bâtiments municipaux (dispositif intracting) pour 376K€
- Aménagement du beffroi de la tour sud de la cathédrale et travaux campanaires pour 354K€
- Concession d'aménagement avec notamment le lancement des travaux sur l'immeuble Porte de Metz pour 300K€
- Travaux de reprise de la toiture de la Salle de l'Arsenal pour 205K€
- Réaménagement du Street-Park Marie & Mathias pour 198K€
- Travaux d'aménagement d'un local commercial en poissonnerie pour 191K€
- Aménagement du secteur Cugnot-Poirot pour 159K€
- Phase 1 des travaux de requalification du secteur République pour 150K€
- Travaux de réhabilitation du parking cours Poincaré pour 133K€
- Poursuite de l'extension du système de vidéoprotection pour 107K€
- Travaux d'aménagement du local 14 place du marché pour 100K€
- Travaux de renforcement d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux en périmètre médiéval pour 100K€
- Acquisitions foncières auprès de l'EPFGE pour 89K€
- Etudes pour la délimitation du Site Patrimonial Remarquable pour 78K€
- Réhabilitation des équipements sportifs et de loisir du site des Promenades, Bd de Pinteville pour 65K€
- Travaux de sécurisation de plusieurs écoles de la Ville haute pour 61K€
- Installation d'une station de sport libre de type « cross fit » et d'un terrain de basket 3x3 pour 58K€
- Aménagement de jardins et d'espaces végétalisés (Jardin René Laurent, jardin le labyrinthe des petits fruits, et jardin du centre culturel Jules Ferry) pour 50K€
- Création d'un studio d'enregistrement de musique pour 48K€
- Requalification du système d'éclairage de la place des Trois Evêchés pour 46K€

A noter qu'une enveloppe de 100K€ sera proposée au budget primitif afin d'entamer un renouvellement du parc vieillissant des véhicules de la Ville, avec le cas échéant, un recours aux véhicules propres.

Pour renforcer et valoriser la participation des citoyens, la Ville de Toul met en place, à compter de 2022 et pendant la durée du mandat en cours, un budget participatif sur son territoire. Le budget participatif est un outil au service de la participation citoyenne qui permet d'associer les citoyens à l'utilisation d'une partie du budget d'investissement de la collectivité de manière à les impliquer dans la vie de leur cité. Pour cette première édition il sera proposé d'inscrire une enveloppe de 40K€ au budget primitif 2022.

#### IV. Evolution des recettes d'investissement\*

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Dotations Fonds divers réserves	1 053 490 €	1 732 601 €	1 726 376 €	1 615 427 €	1 746 290 €
Subventions d'investissement	659 704 €	1 593 877 €	1 582 786 €	1 176 031 €	3 445 742 €
Emprunts et dettes assimilées	445 680 €	1 798 184 €	4 658 574 €	867 339 €	1 502 000 €
Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisation en cours	0 €	28 478 €	6 116 €	173 €	0 €
Autres immobilisations financières	0 €	0 €	2 512 €	0 €	0 €
Opérations sous mandat	10 259 €	0 €	5 047 €	0 €	0 €
Travaux effectués pour le compte de tiers	0 €	0 €	0 €	47 985 €	0 €
Produits de cessions d'immobilisations	29 956 €	47 782 €	0 €	0 €	6 465 €
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2 199 089 €</b>	<b>5 200 921 €</b>	<b>7 981 411 €</b>	<b>3 706 955 €</b>	<b>6 700 497 €</b>
Opérations d'ordre	2 095 158 €	2 307 446 €	1 828 370 €	1 793 345 €	1 793 346 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 294 248 €</b>	<b>7 508 367 €</b>	<b>9 809 781 €</b>	<b>5 500 299 €</b>	<b>8 493 842 €</b>

\*hors virement de la section de fonctionnement

Afin de financer les nombreux investissements envisagés pour 2022, la Ville de Toul a principalement recours aux subventions d'équipements. A ce titre, la Ville réalise une gestion active de la recherche de subvention auprès des partenaires et des dispositifs existants. Pour 2022, le niveau des inscriptions devrait atteindre un niveau record de 3,4M€ (reports compris) avec l'intégration de certaines subventions obtenues dans le cadre du Plan de Relance pour un total de 1,27M€.

Le niveau de l'emprunt sera ajusté en fonction de l'obtention de nouvelles subventions en cours d'année.

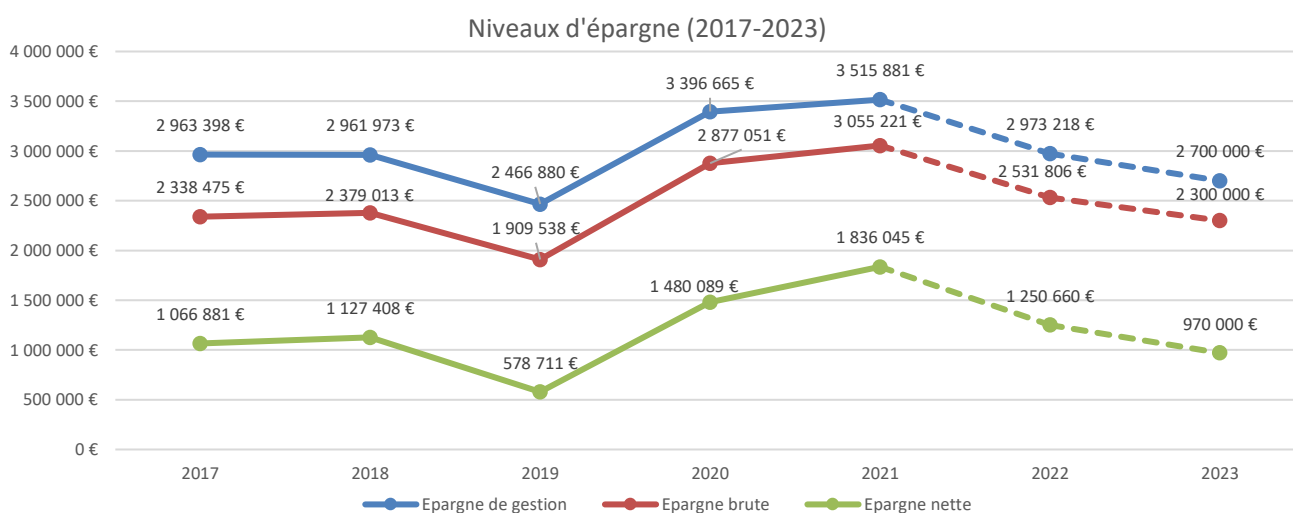
## V. Evolution des indicateurs financiers

L'article D 2312-3 du CGCT prévoit que les orientations budgétaires (concours financiers, programmation d'investissement, prévision des recettes et dépenses...) devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

### 1) Les niveaux d'épargne

Les niveaux d'épargne sont des indicateurs financiers souvent utilisés pour évaluer la santé et la solvabilité financière d'une collectivité. L'épargne sert d'abord à rembourser la dette contractée puis à financer les investissements. On retrouve 3 niveaux d'épargne avec notamment l'épargne brute, aussi appelée capacité d'autofinancement (CAF).

Après deux années exceptionnelles, l'épargne de gestion pour 2022 devrait retrouver un niveau proche d'avant-crise sanitaire traduisant une reprise des projets de la collectivité tout en maintenant une capacité d'autofinancement satisfaisante.



Epargne de gestion : recettes réelles de fonctionnement (retraitées des cessions d'immobilisations) – dépenses réelles de fonctionnement (retraitées des intérêts de la dette et des travaux en régie)

Epargne brute : Epargne de gestion – intérêts de la dette

Epargne nette : Epargne brute – remboursement en capital de la dette.

Les épargnes pour 2022 sont basées sur la prévision de BP2022 avec application de taux de réalisation de 102% pour les recettes et 98% pour les dépenses afin d'être le plus fidèle possible.

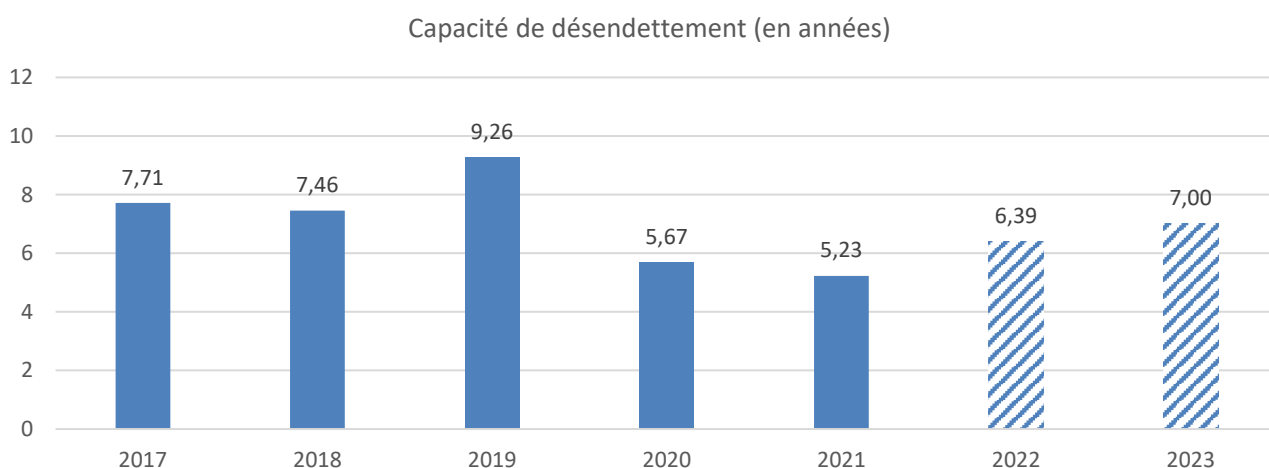
### 2) La capacité de désendettement

La capacité de désendettement rapporte la dette à l'épargne brute. Cet indicateur a alors l'avantage d'intégrer les fluctuations des dépenses de fonctionnement, et non pas seulement les recettes. Il répond à la question : En combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de

son épargne brute ? La capacité de désendettement est exprimée en nombre d'années. Il est communément admis que ce nombre d'années doit être inférieur à 12 années pour une commune.

Cet indicateur a également été largement impacté par les deux dernières années de crise sanitaire mais également grâce à un recours à l'emprunt raisonné et volontairement restreint afin de poursuivre le désendettement de la collectivité. En parallèle, la municipalité continue sa dynamique d'investissement en poursuivant la réalisation progressive de ses grands projets de mandat (Reconquête du centre-ville, aménagement du Champ de Foire, parking Poincaré, vidéoprotection, couverture de deux terrains de tennis, réhabilitation de la crèche Roger Rolin...) et des investissements liés au Plan de Relance tels que la mise en conformité de la Cathédrale ou la réhabilitation des planchers du Musée.

La capacité de désendettement reste à un niveau satisfaisant et fait état d'une politique d'investissement dynamique malgré les fortes contraintes budgétaires, le faible recours à l'emprunt et les charges de centralité importantes qui pèsent sur la commune. De plus, dans une politique de relance économique, les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer dans les investissements réalisés sur le territoire. Ces dépenses passent en partie par le recours à l'emprunt.



## VI. Plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement est un outil d'information et de pilotage financier qui permet d'identifier et de planifier le programme d'investissement.

Le PPI est actualisé chaque année pour ajuster les prévisions et se décline en autorisations pluriannuelles dits « AP » (limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées.) et les crédits de paiement (CP) qui matérialisent les AP dans la limite supérieure des dépenses autorisées.

Il est proposé d'ajouter la réhabilitation de la crèche Roger Rolin dont les travaux devraient s'étaler de 2022 à 2024 pour une autorisation de programme totale de 450 000 € et des crédits de paiement de 66 700 € pour l'exercice 2022.

En 2021, deux opérations du plan pluriannuel d'investissement ont été soldées :

- Rénovation des Bas-côtés Nord et Sud de la Cathédrale St Etienne pour un montant total de 1 621 752,43€ (réalisée de 2017 à 2021)
- Réhabilitation du Site de la baignade des chevaux pour un montant total de 738 665,82€ (réalisée de 2019 à 2021)

L'état d'avancement et de modification des opérations inscrites au sein du PPI :

- Réhabilitation des courts extérieurs de tennis : Augmentation de l'AP à hauteur de 10 966,52 € correspondant à un ajustement des crédits suite à l'ouverture des offres et à l'achat des luminaires (posés en régie).
- Acquisitions foncières : Ajustement de l'AP (+ 73 666,49 €) pour prendre en compte les montants des conventions signées avec EPFGE courant 2021.  
Pour mémoire, les CP pour 2022 concernent les biens suivants :
  - 18 rue Gouvion St Cyr : 39 326 €
  - 16-18 rue des Tanneurs : 26 231,97 €
  - 14 place du Marché : 23 458 €
- Vidéoprotection : Augmentation de l'AP suite à l'extension du système de vidéoprotection avec un montant complémentaire inscrit de 73 666,49 € pour permettre l'implantation de 5 caméras supplémentaires et le raccordement de caméras existantes au Centre de Supervision Urbain.

A noter que les AP de la rénovation de la salle du Trésor et du renforcement de l'éclairage public sont ajustées de manière à clôturer ces lignes dans le PPI.



n° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
	AP votée	Révision à réaliser	AP total cumulée	Crédits de paiement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	Crédits de Paiement estimés au titre de l'exercice 2022 y compris RAR	Reste à financer pour N+1,N+2,...
Reconquête de Centre ancien	3 500 000,00 €		3 500 000,00 €	530 000,00 €	300 000,00 €	2 670 000,00 €
Réhabilitation des courts extérieurs de tennis	805 375,92 €	10 966,52 €	816 342,44 €	162 535,54 €	653 806,90 €	0,00 €
Effacement de réseaux (avec éclairage public)	547 200,00 €		547 200,00 €	431 431,09 €	9 761,46 €	106 007,45 €
Acquisitions foncières	388 430,92 €	73 666,49 €	462 097,41 €	66 732,56 €	89 015,97 €	306 348,88 €
Vidéoprotection	636 977,22 €	83 820,75 €	720 797,97 €	613 550,86 €	107 247,11 €	0,00 €
Rénovation de la Salle du Trésor	441 900,80 €	-11 634,97 €	430 265,83 €	423 066,67 €	7 199,16 €	0,00 €
Renforcement Eclairage Public	212 400,00 €	-13 856,34 €	198 543,66 €	106 191,66 €	92 352,00 €	0,00 €
Intracting	650 000,00 €		650 000,00 €	42 617,42 €	376 372,95 €	231 009,63 €
Restructuration du plancher du Musée	1 050 000,00 €		1 050 000,00 €	864,00 €	594 702,80 €	474 433,20 €
Conformité électrique de la Cathédrale	864 000,00 €		864 000,00 €	0,00 €	470 573,56 €	393 426,44 €
Réhabilitation de la crèche Roger Rolin	450 000,00 €		450 000,00 €	0,00 €	66 700,00 €	383 300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 546 284,86 €</b>	<b>142 962,45 €</b>	<b>9 689 247,31 €</b>	<b>2 376 989,80 €</b>	<b>2 767 731,91 €</b>	<b>4 564 525,60 €</b>

## VII. Ressources humaines

La Ville de Toul s'est toujours fixée comme objectif de maîtriser ses dépenses de fonctionnement et notamment l'évolution des dépenses du personnel qui représentent une part importante de la section de fonctionnement.

Toutefois, l'année 2022 devrait connaître une hausse importante des dépenses de personnel en comparaison avec les deux années précédentes (+ 4.63 %). Cette augmentation s'explique à la fois par les mesures nationales et locales dans un contexte inédit de pandémie ; mais également par l'engagement de la collectivité à lutter contre la précarité de son personnel.

### Evolution des dépenses de personnel (chapitre 012)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
<b>Montant des dépenses réelles de personnel</b>	12 853 923 €	12 897 407 €	12 929 171 €	12 552 237 €	12 559 638 €	13 141 284 €
<b>Evolution</b>	0,76%	0,34%	0.25%	-2.92%	0.06%	4.63%

### Evolution des dépenses principales de personnel entre 2017 et 2021

	2017	2018	2019	2020	2021	Prévisionnel 2022
Rémunération principale	5 719 227€	5 694 188€	5 626 992€	5 570 926€	5 588 936€	5 735 332€
Rémunération non titulaires	1 153 659€	1 388 115€	1 505 926€	1 397 064€	1 361 943€	1 491 181€
Régime indemnitaire mensuel	991 265€	981 705€	1 004 755€	938 642€	930 000€	996 086€
Régime indemnitaire mensuel diminué du transfert prime point	943 852€	935 364€	955 713€	891 643€	867 004€	947 057€
Régime indemnitaire mensuel diminué du transfert prime points et du retrait au titre des congés maladie	913.733€	902 094€	917 629€	858 813€	818 304 €	904 152€
Jour de carence (depuis 2018)	-	-1 545€	-1 384€	-1 222€	-1 112€	-1 248€
Primes annuelles	454 823€	472 643€	477 492€	472 712€	463 251€	481 879€
Prime COVID exceptionnelle 2020	-	-	-	31 190€	-	-
Prime de précarité	-	-	-	-	10 391€	7 166€
Heures supplémentaires	128 731€	97 319€	109 572€	78 053€	97 364€	102 335€
Heures élections + mise sous pli (comptage différent à compter de 2021/ années	-	-	-	-	24 450€	25 000€

précédentes faussées, heures intégrées dans les heures supp ci-dessus)						
Astreintes	20 805€	24 962€	22 578€	19 742€	26 615€	30 776€
Supplément familial de traitement	73 461€	79 079€	71 821€	74 042€	79 346€	86 633€
NBI	74 194€	73 199€	67 429€	73 226€	74 118€	73 253€
ICCSG (indemnité complémentaire suite hausse CSG depuis 2018)	-	85 492€	83 203€	82 615€	79 392€	79 616€
Avantages en nature logement	23 107€	17 102€	12 426€	12 374€	9 695€	10 939€
GIPA	1 765 €		45€	1 028€	2 808€	2 808€

Concernant les avantages en nature, seuls ceux relatifs au logement sont mis en place.

### 1) Une augmentation des dépenses de personnel justifiée

#### a. par la mise en place effective de la réorganisation de la collectivité en mars 2021,

La masse salariale 2022 traduit un effort conséquent pour renforcer le service public au bénéfice des usagers en adéquation avec le projet de l'équipe municipale et la mise en place du nouvel organigramme depuis mars 2021.

A cet effet, pour mémoire, il était prévu une augmentation des dépenses en personnel de 2.77% en 2021, en cohérence avec la mise en place de la nouvelle organisation au 1<sup>er</sup> mars 2021, visant notamment à mettre en adéquation son offre de services à la population et les ressources disponibles par un redéploiement des effectifs et des créations de postes rendues nécessaires.

Toutefois, la pandémie a contraint la collectivité à revoir ses priorités et de nombreuses manifestations et actions ont été reportées ou annulées retardant ainsi les jurys programmés. De plus, la pénurie de main d'œuvre sur certains métiers, amplifiée par une concurrence très forte en Meurthe-et-Moselle, n'a pas permis de pourvoir les postes rapidement et en intégralité. Faisant suite à des mutations ou départs en retraite, ces emplois sont parfois restés plusieurs mois vacants. Tel est le cas des emplois de policiers municipaux, d'instructeurs du droit des sols, d'assistants RH ou finances ....

Ainsi la reprise des recrutements intervenant en cours d'année 2021 aura un impact année pleine en 2022.

#### b. par les réformes nationales...

Les inscriptions budgétaires des dépenses de personnel intègrent également un coût supplémentaire de 150 000 € correspondants aux mesures nationales visant à augmenter le pouvoir d'achat des plus bas salaires.

Ce coup de pouce inédit vis-à-vis des agents de catégorie C se traduit par :

- une bonification d'ancienneté d'un an pour tous les agents permettant des avancements d'échelons plus rapides
- une révision des indices de débuts de carrières pour tenir compte des 2 dernières augmentations du SMIC en octobre 2021 et janvier 2022.
- Une modification de l'organisation des carrières et des échelles de rémunération

Enfin, le budget primitif 2022 tient également compte du glissement vieillesse technicité pour un montant d'environ 55 000€.

#### c. ...renforcées par des dispositifs internes de lutte contre la précarité.

La Ville entend financer une augmentation du régime indemnitaire à hauteur de 58 000€ dont près de 40 000€ attribués aux agents de la catégorie C.

Par ailleurs, la collectivité poursuit son projet de pérennisation des agents contractuels de catégorie C relevant de la Direction de l'Education et des Sports dont les réflexions avaient débuté dès 2019.

Ainsi, entre 2020 et fin 2022, ce sont au total 10 agents qui auront bénéficié de ce dispositif dont 8 déjà effectifs à ce jour. Les fonctions concernées relèvent, entre autres, de l'entretien des locaux, de la distribution des repas dans les cantines, des accompagnements périscolaires ou encore des missions spécialisées dans les écoles maternelles (ATSEM).

En plus de ce dispositif, les agents exerçant les fonctions spécialisées dans les écoles maternelles détenant un diplôme permettant l'exercice des activités mais, faute de concours, ne pouvant relever du grade d'ATSEM, sont prioritaires aux avancements de grades dès lors que les conditions sont remplies. De cette façon, la collectivité peut ensuite proposer à ces agents une passerelle du grade d'adjoint technique à celui d'ATSEM.

Sur un effectif pourvu de 17 agents permanents, 5 d'entre eux ont pu bénéficier de ce dispositif au 1er janvier 2021 portant à 12 l'effectif total d'agents relevant du grade d'ATSEM.

Au total, en 2022, environ 15 mises au stage avec ou sans concours sont prévues, soit 20% de l'effectif des non titulaires (en ETPT). Le coût d'une mise au stage est difficilement chiffrable compte tenu de la reprise d'ancienneté. Toutefois, on peut estimer à environ 15 000€ par an la dépense supplémentaire liée à la pérennisation du personnel.

## 2) Données diverses et statistiques

### a. Les cotisations sociales

A l'instar de 2021, aucune évolution significative des cotisations n'est à signaler pour 2022, sauf pour la cotisation « accident du travail » applicables aux agents non titulaires. Cette cotisation qui avait augmentée au fur et à mesure des années, 1.31% en 2019 puis 2.07% en 2020 et 2.32% en 2021 diminue en 2022 avec un taux s'élevant à 2.24% en 2022.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la formation des apprentis est financée par le CNFPT à 100% contre 50% auparavant (le reste étant à charge des collectivités).

En contrepartie, une nouvelle cotisation de 0.05% de la masse salariale versée au CNFPT, s'applique à compter du 1/1/2022 représentant un coût annuel d'environ 4 500€.

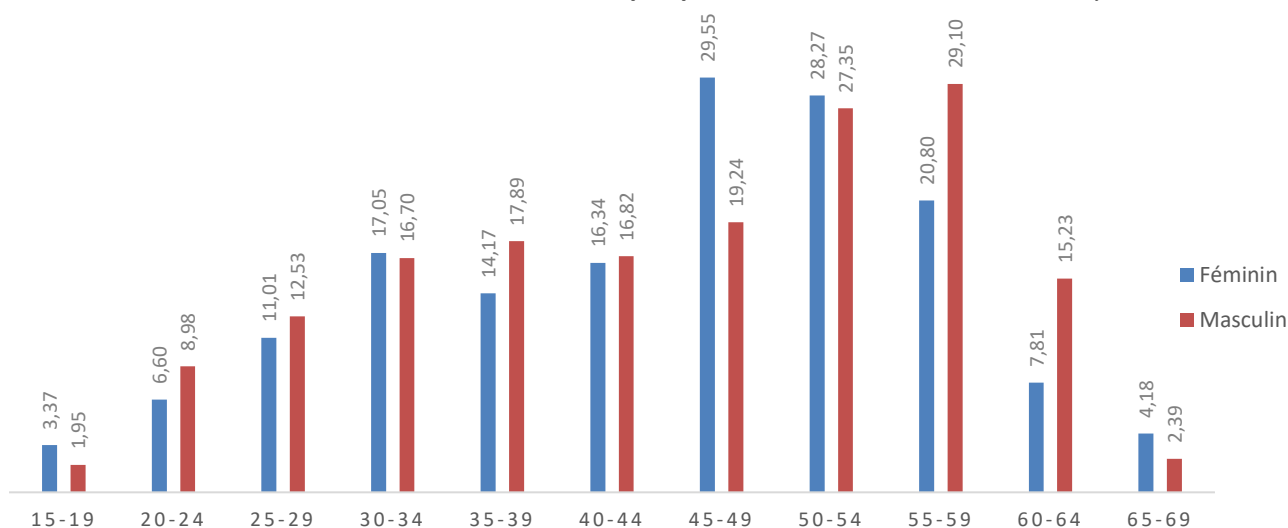
A titre informatif, le taux global des charges patronales est indiqué ci-dessous :

	Titulaire	Non titulaire
<b>2017</b>	51.25 %	45.05 %
<b>2018</b>	49.63 % au 1er janvier 2018 49.29 % au 31 décembre 2018	42.91 %
<b>2019</b>	49.29 %	41.37 %
<b>2020</b>	49.23 %	42.07 %
<b>2021</b>	49.23%	42.32%
<b>2022</b>	49.28%	42.29%

### b. Une pyramide des âges (en ETPT\*) dans la moyenne nationale

Selon le rapport annuel sur l'état de la fonction publique (édition 2019), la part des agents territoriaux de 50 ans et plus représentent 44.4% des agents. La Ville de Toul se situe donc légèrement en dessous de la moyenne nationale avec 41.29% d'agents de 50 ans et plus sur l'année 2021.

#### REPARTITION PAR ÂGE ET GENRE EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 31/12/2021 SUR UN TOTAL DE 327,31



\*L'Equivalent temps plein travaillé annuel : L'équivalent temps plein travaillé annuel (ETPT) permet d'inclure dans le décompte la durée de la période de travail des agents sur l'année civile. En effet, tous les effectifs ne sont pas présents du 1er janvier au 31 décembre de l'année. L'ETPT permet donc de valoriser les ETP en fonction de leur date réelle d'arrivée et de départ dans l'année. Les personnes travaillant à temps complet du 1er janvier au 31 décembre comptent pour 1, et les personnes travaillant à temps complet mais sur une période définie dans l'année comptent pour 1 X la durée de leur présence réelle sur l'année civile. De la même manière, les agents travaillant à temps partiel et sur une période définie dans l'année comptent pour 1 X la durée de leur temps de travail effectif X la durée de leur présence réelle sur l'année. Exemple : Un agent qui travaille à temps partiel (80%) du 1er Mai au 31 décembre  $1 \times 0.8 \times 8 \text{ mois} / 12 \text{ mois} = 0,53 \text{ ETPT}$

Mis à part l'année 2019, les départs en retraite demeurent relativement stables à la Ville de Toul et représentent en moyenne 4.5% de l'effectif des titulaires en ETPT.

Bilan des retraites fonctionnaires 2018-2021	Femmes	Hommes	Total
2018	6	9	15
2019	6	1	7
2020	3	7	10
2021	5	7	12
2022	3	8	11

Mis à part l'année 2019, les départs en retraite demeurent relativement stables à la Ville de Toul et représentent en moyenne 4.5% de l'effectif des titulaires en ETPT.

c. Une pyramide des âges (en ETPT\*) dans la moyenne nationale

**Répartition des effectifs par statut en ETPT**

La Ville de Toul compte 327.31 ETPT en 2021 dont 159.15 femmes et 168.16 hommes.

Sur l'effectif total en ETPT en 2020, près de 44% d'hommes sont titulaires contre 32.5% de femmes.

Sur l'effectif total en ETPT en 2021, près de 43% d'hommes sont titulaires contre 34% de femmes, soit un effort de la collectivité pour résorber au fur et à mesure l'écart entre les hommes et les femmes.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Effectif payé en ETPT</b>	331,58	339,11	336,47	337,34	329.07	327.31
<b>Dont Non titulaires</b>	50,13	57,46	68,22	76.42	73.50	72.70
<b>Dont Titulaires</b>	260,78	263,13	258,28	252,20	252.49	249.28
<b>Dont Emplois aidés</b>	16,67	14,52	5,96	4.72	3.08	2.39
<b>Dont Autres emplois fonctionnels et collaborateur de cabinet</b>	4	4	4	4	4	2.94

**La répartition des effectifs par catégories en ETPT**

Selon le rapport annuel 2017 du ministère de l'action et des comptes publics, la répartition moyenne nationale dans la FPT est la suivante : Catégorie A : 10%, Catégorie B : 14%, Catégorie C : 76%

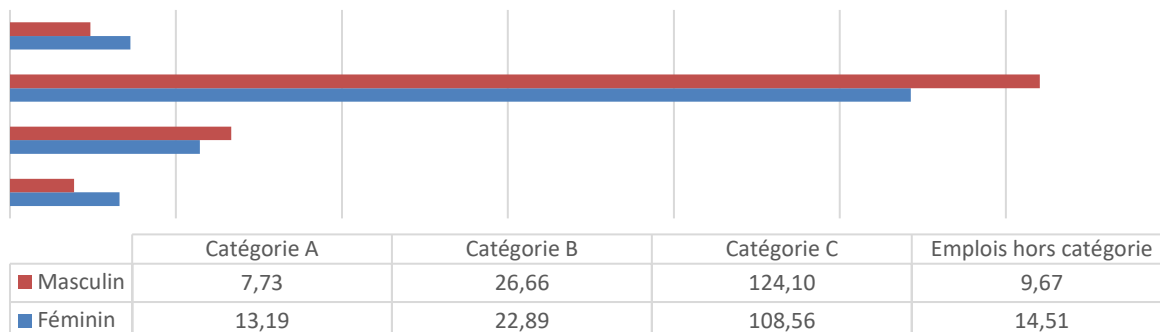
Hors agents non catégorisés tels que les vacataires ou les emplois aidés et avec 7% de catégorie A, 16% de catégorie B et 77% de catégorie C, la Ville de Toul se situe dans la moyenne nationale.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Catégorie A</b>	17,61	18,47	18,25	19.04	21.34	20.92
<b>Catégorie B</b>	53,46	51,76	49,32	48.29	50.18	49.55
<b>Catégorie C</b>	224,87	233,81	241,7	248	241.19	232.67

Vacataires, emplois aidés et autres	35.64	35.07	27.20	2.01	16.36	24.19
-------------------------------------	-------	-------	-------	------	-------	-------

### La répartition des effectifs par catégories et par genre en ETPT

Répartition par catégorie et par genre (en ETPT 2021)



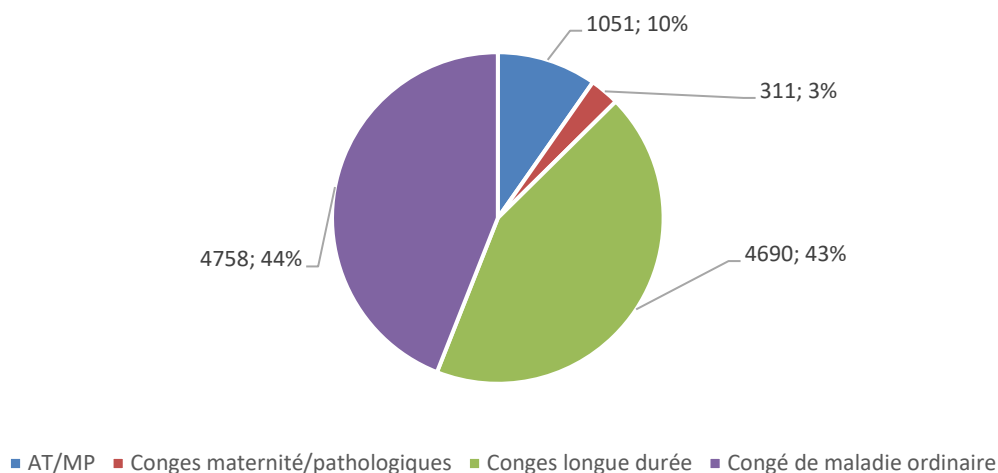
#### d. Absentéisme

### Les absences pour raisons de santé

Tout comme l'indique l'étude de la Banque des Territoires sur les données liées à l'absentéisme, le taux se stabilise dans les collectivités territoriales depuis 2018 avec près de 9 agents absents sur 100. La Ville de Toul se rapproche de plus en plus de la moyenne nationale. Cependant, la prudence s'impose face aux chiffres compte tenu de l'absentéisme (Autorisations spéciales d'absences) lié à la COVID.

	2017	2018	2019	2020	2021
AT lieu trav. Non Tit.	62	175	73	126	85
AT lieu trav. Tit.	1568	1287	1020	483	593
AT trajet Non Tit.		14		6	
AT trajet Tit.	14	75	82	36	
Congé Maternité	450	796	281	568	270
Congés Pathologiques	41	43	46	42	41
Grave Maladie			15	366	696
Grossesse - Examen Prénatal			4		
Longue Durée	783	1316	1609	1239	1563
Longue Maladie	3075	2601	2403	2381	2431
Maladie ALD	8	21	148	50	18
Maladie Ordinaire	3785	4511	5327	5326	4740
Maladie professionnelle	544	507	365	430	373
<b>Total général</b>	<b>10 330</b>	<b>11 346</b>	<b>11 373</b>	<b>11 053</b>	<b>10 810</b>
Comptage théorique en nombre d'agents absents (base 1 an 365 jours)	<b>28,30</b>	<b>31,08</b>	<b>31,16</b>	<b>30,28</b>	<b>29,62</b>
Evolution	2,89%	9,84%	0,24%	-2,81%	-2,20%
<b>ETPT</b>	<b>339,11</b>	<b>336,47</b>	<b>337,34</b>	<b>329,07</b>	<b>327,31</b>
% d'absences selon ETPT	8,35%	9,24%	9,24%	9,20%	9,05%

Répartition des absences en 2021 (nombre de jours et %)



### Les autorisations spéciale d’absences liées au COVID

Elles sont en net recul par rapport à 2020 mais continuent d’impacter l’organisation des services. Elles représentent environ 9 agents absents sur l’année ou 2.75% d’absentéisme ASA.

Absences COVID hors raison de santé	2020	2021
ASA Absence de mission	4512	445
ASA Garde d'enfant	1 179,5	469
ASA Isolement cas contact	79	143
ASA Personne à risque	1 343,5	655
Télétravail	3 593,5	1 336,5
Vaccination		48,91
<b>Total général</b>	<b>10 707,5</b>	<b>3097,4167</b>

#### a. Le temps de travail

La durée annuelle de travail d’un agent à temps complet est fixée à 1 607 heures.

Néanmoins, la spécificité liée à la nature des missions de certains métiers a conduit à des régimes particuliers.

La loi de transformation de l’action publique impose aux collectivités de se mettre en conformité avec la durée règlementaire de travail et met fin à toutes dérogations. Il appartenait à la collectivité de redéfinir, d’ici mars 2021, de nouveaux cycles de travail mais la situation n’a pas permis de réaliser ce travail de grande ampleur. Ce projet est néanmoins désormais lancé et la collectivité devrait être en mesure de délibérer d’ici la fin d’année 2022. Cette adaptation à la nouvelle législation est construite dans le dialogue avec les agents de la collectivité et ses représentants.



---

## **BUDGET ANNEXE PARKING POINCARE**

---

Identifié comme un lieu stratégique, l'optimisation de la gestion du site cours Raymond Poincaré cristallise les enjeux forts en termes de fluidité de rotation du stationnement des utilisateurs de l'hôpital Saint-Charles, des riverains ainsi que de l'attractivité du centre-ville.

Avec la mise en enclos du site par l'implantation de système de barriérage, le stationnement sur le Cours Raymond Poincaré passera d'une configuration de stationnement payant sur voirie (SPA) à un stationnement en parc aménagé (parking) impliquant une qualification de SPIC.

Un SPIC impose la création d'un budget annexe qui est rattaché à la Ville et se réfère aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4. Le principe d'un budget annexe consiste à isoler les dépenses d'un équipement dont le modèle économique doit s'équilibrer par ses propres recettes. Si les travaux de construction ont été supportés par le budget principal de la Ville, la mise en exploitation nécessite d'adopter un budget annexe et de s'assurer de l'équilibre financier du parking.

Les biens correspondants au parking Raymond Poincaré seront mis en affectation à une régie dotée de l'autonomie financière. Ainsi, les biens restent propriété de la Ville de Toul mais leur jouissance est transférée à la régie avec les droits et obligations qui s'y rattachent et notamment la maîtrise d'ouvrage des travaux de gros entretien et de renouvellement.

A noter que pour 2022, l'entrée en exploitation est estimée au 1<sup>er</sup> juin et les inscriptions budgétaires ont été adaptées en conséquence. De plus, l'exercice 2022 devrait générer un excédent plus important que les années suivantes au vu de l'état général du parking et permettra au budget annexe de disposer d'un niveau de trésorerie lui permettant de supporter les charges d'entretien des années futures.

Les principales inscriptions budgétaires se trouveront en section d'exploitation puisque la section d'investissement se limitera à l'acquisition de quelques biens matériels et aux dotations aux amortissements du parking, de ses équipements et des subventions associées.

Les recettes d'exploitation sont principalement composées de :

- La vente de tickets de stationnement (visiteurs de l'hôpital, usagers, touristes...)
- La vente d'abonnements aux riverains et aux personnels soignants de l'Hôpital Saint-Charles.

Les dépenses d'exploitation intègrent :

- Les charges de personnel sous forme de remboursement au budget la Ville des frais de mise à disposition de deux agents communaux
- Les diverses maintenances, fournitures et entretiens, nécessaires au bon fonctionnement du parking et de ses équipements
- Le remboursement de frais divers au budget principal de la Ville tels que les charges d'électricité, l'entretien des espaces verts, le balayage, le déneigement
- Les éventuels impôts et taxes

	BP 2022	BP 2023
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION (estimées)</b>		
011 - Charges à caractère général	6 000,00 €	20 000,00 €
012 - Charges de personnel	4 000,00 €	7 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	100,00 €	200,00 €
<i>sous-total des dépenses réelles</i>	<i>10 100,00 €</i>	<i>27 700,00 €</i>
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	12 500,00 €	21 500,00 €
<i>sous-total des dépenses d'ordre</i>	<i>12 500,00 €</i>	<i>21 500,00 €</i>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>22 600,00 €</b>	<b>49 200,00 €</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION (estimées)</b>		
70 - Vente de produits fabriqués, prestations	24 000,00 €	45 000,00 €
<i>sous-total des dépenses réelles</i>	<i>24 000,00 €</i>	<i>45 000,00 €</i>
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	4 100,00 €	7 000,00 €
<i>sous-total des dépenses d'ordre</i>	<i>4 100,00 €</i>	<i>7 000,00 €</i>
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>28 100,00 €</b>	<b>52 000,00 €</b>
<b>Résultat estimé d'exploitation</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>2 800,00 €</b>

---

## **LES ORIENTATIONS MUNICIPALES : INVESTIR ECONOMIQUEMENT, SOCIALEMENT ET DURABLEMENT**

---

### **Participation citoyenne : donnons aux citoyens les moyens de s'engager**

#### Les objectifs de mandat :

- Prendre en compte l'avis, les idées et les projets des habitants pour que élus, habitants et administration puissent co-construire l'action publique
- Développer le soutien au tissu associatif local et encourager l'engagement
- Poursuivre le « faire ensemble » avec les ateliers participatifs
- Développer le « décider ensemble » pour construire l'action publique en concertation avec les habitants

#### Le plan d'action pour 2022 :

- Mettre en place un budget participatif pour que les habitants soient porteurs de projets au sein de leur Ville
- Encadrer et valoriser la participation des bénévoles auprès de la Ville et des associations de Toul
- Mise en place d'un marché sur le quartier de la Croix-de-Metz
- Poursuivre les expérimentations de piétonnisation et de sensibilisation aux mobilités actives
- Refonder l'accueil des nouveaux habitants

### **Environnement et cadre de vie : créons la ville de demain**

#### Les objectifs de mandat :

- Préparer Toul aux décennies à venir pour faire face aux dérèglements climatiques
- Défendre localement la qualité de l'air, de l'eau, de la nourriture, ainsi que la qualité des services publics
- Préserver la biodiversité locale

#### Le plan d'action pour 2022 :

- Expérimentation de fluidification de la circulation au croisement de l'Avenue Victor Hugo/Colonel Péchot
- Finalisation des réfections des parkings Poincaré et Champ-de-Foire
- Création de deux nouveaux jardins : labyrinthe des petits fruits et jardin Jules Ferry
- Poursuivre la sensibilisation à l'environnement, notamment avec la participation de la Ville au Clean Up Day
- Poursuivre le projet de création d'un réseau de chaleur pour chauffer une partie des bâtiments publics de la ville avec des énergies renouvelables et locales
- Poursuivre des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux, en faisant appel au dispositif intracting

## **Solidarité : aux côtés de chaque habitant**

### Les objectifs de mandat :

- Maintenir un haut niveau de service public et en faciliter l'accès
- Garantir l'accès aux droits pour tous
- Transformer l'espace public pour y favoriser les échanges et les rencontres
- Préserver la tranquillité publique
- Être particulièrement à l'écoute des besoins des plus fragiles, notamment des plus âgés
- Garantir l'accès aux soins pour tous
- Organiser localement la solidarité, favoriser le lien social et lutter contre toutes les formes de solitude
- Développer l'accessibilité de l'espace public
- Faciliter la communication entre les habitants et les services municipaux

### Le plan d'action pour 2022 :

- Ouverture du logement d'urgence permettant de faire face aux situations difficiles (incendie, violences conjugales, etc)
- Accentuer la communication municipale : mise en place d'une application dédiée, acquisition d'un lettrage géant de la Ville
- Refonder le centre de ressources pour répondre aux besoins des habitants, des associations, du monde économique

## **Attractivité et vie quotidienne : renforçons le dynamisme de notre ville**

### Les objectifs pluriannuels :

- Accompagner les acteurs locaux pour les aider à faire face aux conséquences de la crise sanitaire
- Confirmer le renouveau économique et commercial de la ville
- Développer la vie culturelle toulaise
- Poursuivre le développement de l'accès au sport pour tous
- Attirer à Toul de nouveaux visiteurs
- Poursuivre la transformation de l'image de la ville : « Toul c'est cool ! »

### Le plan d'action pour 2022 :

- Favoriser l'implantation de commerces manquant au centre-ville de Toul en accompagnant les porteurs de projets
- Ouverture de la poissonnerie Place du Couarail
- Ouverture d'un studio de musique au CSC site Malraux
- Réflexion sur le lancement d'un nouveau mini-golf
- Modernisation du street-park pour répondre aux attentes des différents usagers

## **Jeunesse : développons l'énergie des nouvelles générations**

### Les objectifs de mandat :

- Participer à l'ouverture de la jeunesse sur le monde qui l'entoure

- Développer une offre pour le public adolescent

Le plan d'action pour 2022 :

- Réhabilitation de la crèche Roger Rolin
- Expérimentation de la sécurisation aux abords des écoles
- Végétalisation et amélioration des cours d'écoles